



## Commune de Vully-les-Lacs

### Publication communale

No 02 – 19

---

- **Fermeture de route**

Le 10 juillet de 7h00 à 12h00, la route entre Vallamand-Dessus et Vallamand-Dessous sera fermée.

---

- **Horaire d'été du bureau communal**

La Municipalité vous informe que le bureau communal sera fermé les

- vendredi 2 août 2019 et
  - Les 8 et 15 août 2019 de 16h00 à 18h00 (matins ouverts selon l'horaire normal).
- 

- **Tonte gazon – Respectez les horaires !**

Concernant l'emploi d'appareils bruyants, notamment les tondeuses à gazon, nous vous rappelons ci-dessous l'art. 67 du règlement de police.

Nous vous remercions par avance d'en prendre bonne note.

**Art. 67 :**

<sup>1</sup> Au sens du présent règlement sont, jours de repos publics, les dimanches et les jours fériés légaux et usuels, soit les 1<sup>er</sup> et 2 janvier, le Vendredi Saint, le Lundi de Pâques, l'Ascension, le Lundi de Pentecôte, le 1<sup>er</sup> août, le Lundi du Jeûne fédéral et Noël (25 décembre).

<sup>2</sup> Pendant les jours de repos publics sont interdits les travaux extérieurs et intérieurs bruyants.

<sup>3</sup> Tout bruit de nature à troubler la tranquillité et le repos d'autrui est interdit :

- A) Entre 20h00 et 7h00, ainsi que les jours de repos publics,
  - B) Entre 12h00 et 13h00 ainsi que les samedis avant 9h00 et après 18h00
- 

- **Plantes envahissantes – néophytes**

On appelle plante **néophyte invasive**, une plante exotique particulièrement envahissante introduite dans notre environnement naturel. De telles plantes se répandent rapidement au détriment de nombreuses espèces indigènes.

La prolifération de certaines espèces provoque des perturbations pouvant nuire directement à l'homme : à sa santé (allergie), à son porte-monnaie (coûts de lutte obligatoire légale) et à son environnement (déstabilisation de berges, envahissement de surfaces).

Le site <https://www.infoflora.ch/fr/neoephytes/listes-et-fiches.html> vous donnera toutes les informations nécessaires, ainsi que la liste noire de ces plantes.

Les fiches cantonales de gestion de néophytes sont disponibles à l'adresse :

<https://www.vd.ch/themes/environnement/biodiversite-et-paysage/especes-invasives/>

Pour rappel, selon le règlement sur la protection des végétaux (RPV), il est obligatoire, sur le territoire cantonal de lutter contre :

Chardon des champs

Cirse laineux

Cirse vulgaire

Folle avoine

---

- **Fête du 1er août**

La Municipalité de Vully-les-Lacs vous convie aux festivités de la fête nationale et donne rendez-vous à la population

**Jeudi 1<sup>er</sup> août dès 19h00**  
**Vallamand-Dessus, esplanade du Stand de tir**

Les Sociétés de jeunesse tiendront les stands de grillades.

Les boissons seront offertes par la Commune de Vully-les-Lacs.

**Partie officielle dès 20h30**

- discours de M. Pierre Bovet, jeune skieur, champion Suisse U18
- lecture du pacte par un jeune citoyen de la Commune
- hymne national
- feu du 1<sup>er</sup> août

**Transport en bus gratuit**

Le transport en bus, pour tous, est organisé selon l'horaire suivant :

<b>19h30</b>	: Mur	Place de parc
<b>19h40</b>	: Vallamand-Dessus	Restaurant du Lac
<b>19h50</b>	: Villars-le-Grand	Ecole
<b>19h55</b>	: Chabrey	Ecole
<b>20h00</b>	: Montmagny	Ecole
<b>20h05</b>	: Constantine	Ecole
<b>20h10</b>	: Salavaux	Ancienne poste
<b>20h12</b>	: Cotterd	
<b>20h15</b>	: Bellerive	Carrefour
<b>Retour</b>	: <b>dès 23h00</b>	

---

- **Cartes journalières CFF et LNM**

Le bureau communal dispose de deux abonnements journaliers pour les transports CFF au prix de :

**Fr. 40.-** pour les habitants de la Commune

**Fr. 45.-** pour les habitants hors Commune

Nous disposons également de **6 cartes journalières** de la LNM (cartes bateau), en partenariat avec d'autres communes au prix de **Fr. 15.-**.

Une carte journalière "bateau" permet à une personne adulte de naviguer à bon prix avec ses enfants et les vélos sur les bateaux de la LNM des 3 lacs (courses horaires uniquement).

---

Nous vous souhaitons un bel été